



LES IMPACTS DES MINES ARTISANALES SUR LES DROITS HUMAINS DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA (RDC)

Résultats des consultations communautaires, juillet 2024

Une publication de Dominicans for Justice and Peace en collaboration avec ses partenaires en République Démocratique du Congo (RDC), notamment les sœurs de la congrégation des Missionnaires Dominicaines du Rosaire et le réseau de la famille dominicaine.

Table des contenus

- Introduction
- Vie économique et dépendance minière
- Education et alphabétisation
- Droits de l'enfant
- Droits des femmes et des filles
- Droit à la santé
- Impacts psychosociaux
- Droit à un environnement propre, sain et durable
- Conclusion

Documentation



Résultats de l'Examen
Périodique Universel (EPU)
2019 de la RDC



Soumission jointe au
groupe de travail de
l'EPU pour la RDC

Introduction

Le secteur minier occupe une place centrale dans l'économie de la République démocratique du Congo (RDC). Premier producteur mondial de cobalt et acteur majeur de la production de cuivre, le pays joue un rôle déterminant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment pour la fabrication de batteries, de téléphones portables, d'ordinateurs et de véhicules électriques. Une part importante de cette production repose sur **l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)**. Ce secteur constitue une source essentielle de revenus pour de nombreuses communautés locales, mais il est également associé à des conditions de travail précaires, à des risques sanitaires élevés et à des impacts environnementaux significatifs.

Dans ce contexte, Dominicans for Justice and Peace, en collaboration avec ses partenaires locaux, dont les Sœurs Missionnaires Dominicaines du Rosaire et le réseau de la famille dominicaine en RDC, a mené en juillet 2024 une série de consultations communautaires dans la ville de Likasi, province du Haut-Katanga. Les résultats présentés dans cette publication mettent en lumière les principales préoccupations exprimées par les communautés locales concernant les impacts sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux de l'exploitation minière artisanale. Cette analyse s'inscrit dans le suivi des engagements pris par la RDC lors de son Examen périodique universel de 2019, auquel nous avons contribué. Elle vise à nourrir le dialogue entre autorités publiques, acteurs économiques et société civile afin de promouvoir une exploitation des ressources naturelles respectueuse des droits humains.

Méthodologie

Au total, **277 participants** — femmes, hommes, jeunes et acteurs locaux liés aux sites miniers artisanaux — ont pris part aux consultations communautaires. Les données ont été recueillies à travers des discussions de groupes communautaires, ainsi que des entretiens semi-structurés. Les témoignages ont été anonymisés afin de garantir la sécurité des participants.

Vie économique et dépendance minière

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Continuer d’élaborer et d’appliquer des programmes et des projets qui améliorent l’emploi de jeunes”

Ce que nous avons constaté à Likasi

L'économie du Haut-Katanga est fortement dépendante du secteur extractif. Si les mines tirent la croissance nationale, elles agissent paradoxalement comme un facteur de déstructuration de l'économie locale. Les consultations menées à Likasi révèlent une désertion progressive des terres agricoles au profit des carrières. Ce phénomène affaiblit la souveraineté alimentaire de la région et rend les communautés dépendantes des revenus générés par l'extraction.

Un contraste marqué apparaît entre la valeur des ressources extraites et les conditions de vie observées dans les zones d'exploitation. Dans certaines zones visitées, une majorité des ménages seraient privés d'accès à l'eau potable et à l'électricité. Les sites d'exploitation artisanale restent ainsi des espaces qui ne bénéficient que marginalement des retombées économiques générées par l'activité minière. Cette dépendance économique limite les alternatives pour les jeunes et les femmes, qui restent dans les mines faute d'autres opportunités concrètes.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Mettre en place des centres de formation pour l'apprentissage des métiers dans les zones minières ;
- Favoriser le financement des activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes ;
- Consolider le Programme National pour l'Emploi des Jeunes (Pro-YEN).

61 %

des répondants indiquent qu'il existe des opportunités en dehors des mines, mais qu'ils ne disposent pas des moyens ou de l'accompagnement nécessaires pour y accéder.

« Beaucoup veulent quitter les mines pour un autre travail mais malheureusement, ils n'y arrivent pas. » *



**Les citations et pourcentages présentées dans cette brochure proviennent des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude. Les propos sont anonymisés et ne sont pas attribués à un répondant en particulier.*

Éducation et alphabétisation

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Continuer d’employer avec énergie à assurer à tous les enfants un accès à l’enseignement primaire et secondaire, à éliminer l’analphabétisme, ainsi qu’à améliorer la qualité et les compétences des enseignants”

Ce que nous avons constaté à Likasi

Les données recueillies lors des consultations dressent un constat préoccupant : une grande majorité des personnes rencontrées dans et autour des sites miniers ont interrompu prématurément leur parcours scolaire. L’abandon intervient principalement au niveau du cycle primaire ou lors du passage vers le secondaire, entre 10 et 15 ans, une période charnière durant laquelle l’enfant devient une force de travail potentiellement mobilisable dans le contexte minier. Bien que la Constitution congolaise garantisse la gratuité et le caractère obligatoire de l’enseignement primaire, les réalités observées dans les zones minières sont différentes.

Un élément marquant ressort des témoignages : le désir d’apprendre demeure fort, mais il se heurte à des barrières matérielles et géographiques, notamment le manque de ressources financières et l’absence de centres éducatifs de proximité. De nombreuses personnes ont exprimé leur volonté d’intégrer un programme d’alphabétisation si celui-ci était accessible à proximité de leur lieu de vie.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Concevoir et financer des programmes d’alphabétisation pour adultes et jeunes non scolarisés ;
- Mettre en oeuvre les mécanismes financiers obligatoires de redevance minière et la dotation de 0,3 % pour le développement local afin de soutenir des centres éducatifs de proximité ;
- Intégrer des alternatives d’éducation non formelle adaptées aux réalités des zones minières ;
- Sensibiliser les communautés à l’importance de l’éducation.

39 %

estiment que les jeunes
travaillant dans les mines sont
analphabètes.

+90 %

ont déclaré ne pas connaître
l'existence d'un centre
d'alphabétisation dans la zone.

*« Si une école d'alphabétisation était établie proche de nous, on
viendrait s'inscrire. »*



Droits de l'enfant

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants, en particulier dans les mines non autorisées et instaurer des structures de soutien aux enfants touchés”

Ce que nous avons constaté à Likasi

L'enquête confirme la présence massive d'enfants en âge scolaire au cœur des mines artisanales et des carrières. Loin d'être de simples observateurs, ces jeunes sont intégrés aux cycles de production. Ils participent aux activités d'extraction et évoluent dans un environnement marqué par des formes de violence multiples. Leur immersion précoce dans cet environnement entraîne une détérioration progressive de leur santé physique. L'exposition aux travaux pénibles provoque une usure prématurée, susceptible d'avoir des conséquences irréversibles à l'âge adulte.

Pour supporter la dureté du travail et la fatigue, certains recourent à des mécanismes de survie tels que la consommation d'alcool ou de drogues, ce qui accentue les risques de marginalisation et de délinquance juvénile. Cette situation conduit à un abandon scolaire durable. Dans un contexte de pauvreté extrême, l'urgence du revenu quotidien prime sur la poursuite des études. La précarité extrême expose également ces enfants à des risques accrus d'exploitation sexuelle et de prostitution au sein des sites miniers.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Établir un cadre de soutien scolaire pour les enfants vivant à proximité des mines, incluant un appui matériel et nutritionnel ;
- Redynamiser le Comité National de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (CN/PFTE) afin de prévenir durablement l'assujettissement des enfants aux travaux dangereux ;
- Financer des micro-projets de substitution (agriculture maraîchère, petit commerce, artisanat) ;
- Mettre en place un mécanisme d'accompagnement spécifique pour les enfants dont le milieu de vie est le site minier.

66 %

confirment la présence
d'enfants en âge scolaire au
sein des mines et carrières

59 %

estiment que ces enfants ont
définitivement abandonné
l'école

42 %

rappellent que ces mineurs
subissent des violences
physiques ou psychologiques

35 %

indiquent que certains
enfants basculent dans la
prostitution

“ Au lieu d'aller à l'école, les enfants sont à la carrière ou dans les mines.”



Droits des femmes et des filles

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Éliminer toutes formes de violence et de discrimination à l’égard des femmes, des enfants et des citoyens en général”

Ce que nous avons constaté à Likasi

Contrairement aux idées reçues, les femmes accomplissent des tâches d’une pénibilité quasi identique à celles des hommes : transport de charges lourdes, concassage et lavage des minerais. Toutefois, cette égalité dans l’effort ne se traduit pas par une égalité de traitement. Des violences récurrentes à l’encontre des femmes et des filles sont signalées de manière constante. Ces violences sont à la fois physiques et sexuelles - harcèlement, agressions et viols; économiques - sous-rémunération par rapport aux hommes pour un travail équivalent et exploitation par des intermédiaires; ou encore psychologiques - climat permanent d’intimidation et impunité.

Aucun mécanisme effectif de prévention ou de protection n’a été identifié par les personnes consultées. Ni les exploitants ni les autorités locales ne semblent mettre en œuvre des mesures concrètes pour prévenir les abus, protéger les victimes ou sanctionner les responsables. Cette absence de réponse institutionnelle laisse les femmes dans une situation de vulnérabilité extrême, en contradiction directe avec les engagements nationaux et internationaux pris.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Contribuer à la mise en œuvre effective de la politique nationale sur le Genre et renforcer le financement des programmes liés;
- Appuyer les initiatives féminines visant la participation des femmes aux prises de décisions dans le secteur minier ;
- Renforcer la législation et son application en matière de protection des droits des femmes et des enfants dans les zones d’exploitation minière.

69 %

estiment que les femmes
sont victimes de diverses
formes de violences sur
les sites miniers

70 %

affirment qu'il existe une
absence de protection des
femmes et des filles dans
les sites visités

« Pour accéder aux minerais, il faut coucher avec les soldats. »



Droit à la santé

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Continuer de redoubler d’efforts pour appliquer le Plan national de développement sanitaire”

Ce que nous avons constaté à Likasi

L’absence d’équipements de protection individuelle et la faiblesse des structures de soins locales transforment les sites miniers en foyers de pathologies complexes. L’exposition prolongée aux poussières minérales et aux substances toxiques entraîne des maladies respiratoires chroniques, des dermatoses sévères et des infections cutanées.

Les communautés témoignent d’une exposition permanente aux particules fines, provoquant toux persistantes, essoufflements et bronchites. L’usage non régulé de produits chimiques sans protection adéquate aggrave ces risques. De plus, l’infiltration de substances toxiques dans l’eau de consommation entraîne des complications de grossesse et des malformations néonatales. Chez les enfants, l’inhalation chronique de poussières et le contact avec des métaux lourds peuvent provoquer des atteintes neurocognitives profondes et des retards de développement.

Ces atteintes dépassent le simple risque professionnel : elles compromettent directement le droit à la santé et à la vie des populations vivant autour des sites miniers.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Prévenir les risques sanitaires à la source en encadrant strictement l’extraction ;
- Garantir l’accès aux soins dans les zones minières grâce à des structures équipées ;
- Assurer un suivi sanitaire ciblé dans les zones d’exploitation artisanale.

63 %

estiment que l'activité minière
impacte gravement la santé des
femmes

53 %

rappellent des problèmes
cutanés liés à l'exposition aux
substances utilisées dans les
mines

24 %

confirment des cas de
malformations à la naissance

*« Il y a irradiation par les métaux uranifères. On se rend compte
de cela quand un creuseur passe devant la télé,
l'écran bouge ou s'éteint. »*



Impacts psychosociaux des mines

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Améliorer la satisfaction des besoins sociaux essentiels”

Ce que nous avons constaté à Likasi

L'exploitation minière artisanale ne se limite pas à des impacts économiques ou sanitaires. Elle entraîne une déstructuration profonde du tissu social et fragilise durablement la santé mentale des populations. Entre les exigences physiques du travail et l'insécurité financière, combinée à la peur constante des accidents (éboulements, effondrements), la mine devient un espace de tension permanente.

Les témoignages recueillis révèlent également une dégradation du climat social. La multiplication des vols et l'augmentation de l'insécurité traduisent une criminalité liée à la précarité. Plus profondément, plusieurs participants décrivent une déconstruction progressive des structures familiales. L'autorité parentale s'efface face à l'impératif de survie économique, et les solidarités traditionnelles se trouvent affaiblies. La mine ne transforme pas seulement le paysage : elle modifie les rapports sociaux, fragilise les liens familiaux et installe un climat où la violence tend à remplacer le dialogue.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Renforcer l'accès aux services sociaux dans les zones minières ;
- Développer des programmes d'accompagnement psychosocial pour les populations vulnérables ;
- Soutenir des initiatives communautaires visant à restaurer la cohésion sociale et à prévenir la violence ;
- Intégrer la dimension psychosociale dans les politiques publiques relatives aux zones d'exploitation artisanale.

53 %

dénoncent une
multiplication des vols
liée à la précarité

21 %

témoignent d'une
déconstruction des
familles dans les
communautés minières

« Les parents perdent l'emprise sur leurs enfants, du fait que ces derniers deviennent de plus en plus autonomes et ne veulent plus être contrôlés par les parents. »



Droit à un environnement propre, sain et durable

Recommandation EPU acceptée par le gouvernement

“Veiller à ce que les activités commerciales respectent le droit international des droits de l’homme, le droit du travail et le droit de l’environnement ”

Ce que nous avons constaté à Likasi

L’usage de techniques rudimentaires et le non-respect des normes environnementales entraînent une pollution systémique qui dépasse les sites d’extraction et affecte directement les zones de vie des communautés, qui décrivent une pollution persistante de l’air, de l’eau et des sols par les métaux lourds. La déforestation liée à l’ouverture des carrières détruit les corridors biologiques caractéristiques de la région. Cette fragmentation empêche les espèces animales de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire, entraînant un affaiblissement de la biodiversité locale. Les éboulements dans les mines, en plus du désastre humain, entraînent également la destruction des écosystèmes.

Ces impacts constituent une atteinte directe au droit à un environnement propre, sain et durable, reconnu au niveau international et protégé par la Constitution nationale. Cependant, les personnes consultées expriment un sentiment d’abandon : aucune mesure concrète n’est perçue comme étant mise en œuvre pour restaurer l’environnement ou sécuriser les sites.

Ce que le Gouvernement Congolais peut faire

- Entreprendre des études sur les impacts significatifs des mines et des carrières sur l’environnement ;
- Veiller au respect strict des normes environnementales et à l’élimination des déchets toxiques ;
- Renforcer la réglementation et la surveillance en appliquant le Code minier et en formalisant le secteur artisanal.

86 %

estiment que rien de concret n'est entrepris face à la dégradation environnementale

70 %

mentionnent la pollution de l'air et les problèmes respiratoires associés

62 %

signalent la pollution des eaux

26 %

indiquent que des éboulements surviennent dans les mines

« Il y a un manque de connaissance du code minier et des droits dans les mines. »



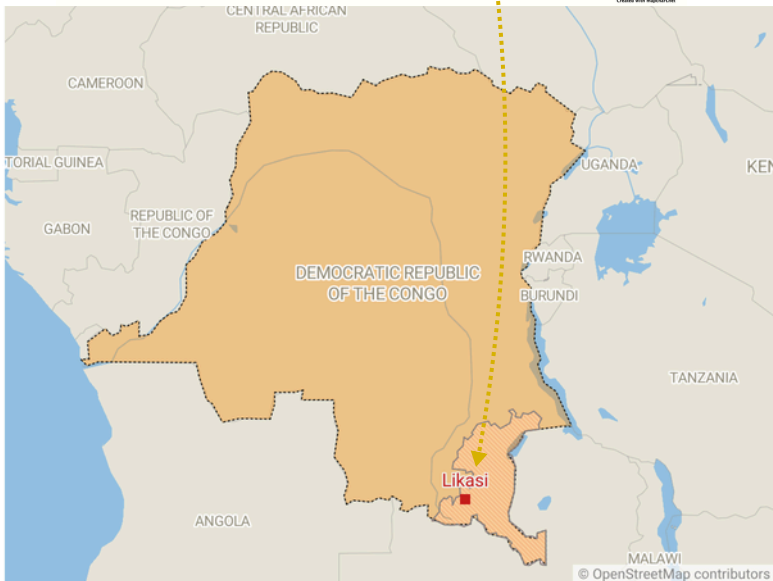
Prochaines étapes


Cette étude, fondée sur des recherches menées sur le terrain à Likasi, met en lumière les multiples atteintes aux droits humains auxquelles sont confrontées les communautés vivant à proximité des zones d'exploitation minière. Les éléments documentés révèlent notamment l'exposition des populations à des risques sanitaires importants, la persistance du travail des enfants dans les activités minières, ainsi que des atteintes graves aux droits des femmes et des filles, dans un contexte marqué par des dégradations environnementales qui fragilisent durablement les conditions de vie des communautés locales.

Face à ces constats, la Congrégation des Sœurs Dominicaines du Rosaire, avec le soutien du réseau dominicain en République démocratique du Congo, poursuivra son engagement auprès des communautés de Likasi. À travers des initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation, ces actions visent à renforcer les capacités des populations locales et à soutenir les personnes les plus vulnérables face aux impacts sociaux et sanitaires liés aux activités minières.

Parallèlement, Dominicans for Justice and Peace continuera de porter ces préoccupations auprès des mécanismes internationaux de protection des droits humains, notamment au sein des Nations Unies. Ce travail de plaidoyer vise à encourager une plus grande responsabilité des autorités publiques et des acteurs économiques impliqués dans le secteur minier, **afin que l'exploitation des ressources naturelles s'effectue dans le respect des droits humains, de la santé des populations et de l'environnement.**

Localisation de Likasi, Province du Haut-Katanga, RDC.



 Province du Haut-Katanga

This publication was produced by
Dominicans for Justice and Peace

In collaboration with
Dominican Missionary Sisters of the Rosary
Dominican Family Network – DRC



37/39 Rue de Vermont, C.P. 104, 1211
Geneva 20, Switzerland

T +41 (0) 22 779 4010, contact@un.op.org

<https://un.op.org/>



The Dominican Missionary Sisters of the
Rosary

Likasi, Province du Haut-Katanga,
République Démocratique du Congo

<https://www.hnasmdr.org/>